

Initiatives parlementaires

Il pourrait s'agir d'une question beaucoup moins importante, comme le contrôle des armes à feu. Une mauvaise mesure législative comme celle proposée actuellement par le ministre de la Justice pourrait fort bien entraîner la création, dans une région en particulier, d'un groupe qui voudrait que nous nous concentrons sur les criminels au lieu de persécuter les citoyens respectueux des lois.

Certains problèmes pourraient pousser les non-fédéralistes au sein d'un parti ou dans une province à former un parti distinct, comme c'est arrivé au Québec.

D'après mes discussions avec des députés du Bloc québécois, les grandes questions qui préoccupent ce parti sont, d'une part, les difficultés financières du pays et le désir du Bloc de ne pas voir sa province couler avec le navire et, d'autre part, la nécessité pour une province, celle du Bloc, d'avoir un plus grand contrôle à l'égard des politiques et des questions qui la touchent d'une façon différente des autres provinces.

Si le gouvernement fédéral s'était penché sur ces préoccupations tout à fait légitimes qui touchent toutes les provinces et leurs habitants, le Bloc québécois n'aurait peut-être jamais vu le jour. Comme les députés peuvent le voir, il n'est pas difficile de créer un climat pouvant mener à la formation d'un parti régional ou d'un parti qui s'intéresse à une question en particulier.

Il y a un autre aspect de ce projet de loi qui doit être examiné. Si elle était adoptée, cette mesure législative empêcherait la création de nouveaux partis.

• (1830)

Comme la création du Parti réformiste a fait disparaître un des anciens grands partis et menace l'existence de celui qui reste, il n'est pas difficile de voir la véritable raison derrière ce projet de loi. Ce n'est pas juste ni démocratique. Si un parti ne répond plus aux attentes des gens qu'il est supposé servir, notre système doit permettre la création d'un nouveau mouvement politique pour le remplacer.

Il y a une autre imperfection dans le libellé du projet de loi. Parmi les exigences pour l'enregistrement d'un parti figure le nombre de provinces dans lesquelles le parti doit présenter des candidats, soit sept, représentant au moins 50 p. 100 de la population canadienne. Il serait possible qu'un parti se présente en Ontario et dans les provinces plus à l'est et dans l'un des territoires, sans compter aucun représentant dans les quatre provinces de l'Ouest. Si cela ne suscite pas la désaffection des régions, je me demande bien ce qui pourrait la causer.

Le député ministériel ferait mieux de retirer ce projet de loi et de s'efforcer plutôt d'amener son gouvernement à chercher les vraies causes de la désaffection des régions et du mécontentement général devant la manière dont les vieux partis ont détruit notre pays.

Les gouvernements doivent s'attaquer aux questions urgentes que sont les dépenses débridées, des politiques de l'immigration coupées de la réalité canadienne, un système de justice pénal qui échappe à tout contrôle et des programmes sociaux qui courent à

la ruine. S'ils ne savent pas comment s'y prendre, nous le savons. Vous savez qui nous sommes. Nous sommes un parti qui est né dans une région et qui a acquis une stature nationale parce que les autres régions, tout comme l'Ouest, en ont assez des vieux partis.

Si l'on répondait aux vrais besoins, aux vraies aspirations des Canadiens, ce projet de loi n'aurait aucune raison d'être.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, je voudrais rendre un hommage particulier à mon collègue, le député de Don Valley-Nord. Je le félicite ici à la Chambre où des députés de l'opposition donnent des réponses simplistes à des questions fort difficiles.

Quand j'écoute leurs propositions, je suis frappé par leur manque de vision. La population du Canada a parlé aux dernières élections. Elle a élu 175 libéraux. Elle nous a demandé, au nom du pays tout entier, de lui présenter une vision.

Le projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis aujourd'hui traite justement du problème que nous avons à la Chambre. Jamais dans l'histoire du Canada nous ne revivrons la situation où le chef de l'opposition officielle ne veut pas devenir premier ministre du pays.

Nous examinons actuellement ce projet de loi, qui constitue une contestation de notre processus démocratique, mais non de la définition de parti dans une élection fédérale ni de l'obligation que le parti s'adresse à tous les Canadiens.

Les députés d'en face peuvent bien dire qu'il faut se méfier du régionalisme. J'estime, pour ma part, que nous devrions contester la définition de parti à une élection fédérale. Après tout, ce sont les contribuables qui paient pour les élections et les avantages accordés aux partis officiels.

À l'heure actuelle, le système accorde aux partis un niveau de dépenses qui est directement fonction du nombre de candidats qu'ils présentent. Si un parti dépasse de 10 p. 100 son plafond de dépenses, il a droit à un remboursement de 22 p. 100.

Les contribuables devraient-ils payer pour les partis qui ne les représentent pas à l'échelle nationale? Comment pouvons-nous demander à tout le pays de soutenir un parti qui ne souhaite pas représenter le point de vue des Canadiens d'un océan à l'autre. Le Parlement ici réuni travaille dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens ou, du moins, c'est ce qu'il devrait faire.

Ce qui nous mène à la question suivante: qu'est-ce qu'un Parlement efficace? Un Parlement efficace a-t-il une opposition qui ne cherche pas à scruter les initiatives du gouvernement dans l'intérêt de la majorité des Canadiens? Je dirais que non, évidemment. L'opposition a un rôle important à jouer, quel que soit le gouvernement au pouvoir. Le gouvernement a besoin qu'on lui pose des questions et qu'on l'oblige à répondre.

• (1835)

Qu'arrive-t-il toutefois lorsque les questions posées sont toutes au profit d'un groupe d'intérêts et non dans l'intérêt de tous les Canadiens? Je ne pense pas que, dans ce cas, les Canadiens en aient pour leur argent.